

Juilly, le 1^{er} juillet 2026

Chers parents

L'année s'achève à peine qu'il nous faut déjà penser à la rentrée 2026.

La rentrée aura lieu le : **Mardi 1^{er} septembre**

8h30 : pour le cycle 3 (CM1 et CM2) cour du primaire

9h15 : pour le cycle 2 (CP, CE1 et CE2) cour du primaire

10h : pour les maternelles : cour des maternelles

Vous êtes invités à venir déposer les fournitures le lundi 31/08 de 15h à 16h30 : c'est l'occasion de découvrir les listes des élèves et pour les enfants de voir sa classe et son enseignante.

La structure de l'école pour la rentrée 2026 sera la suivante :

MATERNELLES	PRIMAIRES
	1 CP
1 PS	1 CE1
1 MS	1 CE1/CE2
1 GS	1 CE2
	2 CM1
	1 CM1/CM2
	1 CM2

Classe REI (RASED) : enseignante spécialisée : lundi et jeudi

Les listes des classes seront affichées le 31 août 2026. Elles été réalisées en concertation avec les enseignantes pour le bien de tous et de chacun et seront envoyées à l'Inspection académique début juillet. Elles ne pourront en aucun cas être modifiées. (Listing pour les évaluations nationales...).

Quelques dates à retenir :

- Réunion de rentrée cycle 3 (CM1 et CM2) : mardi 8/09 à 17h30
- Réunion de rentrée cycle 2 (CP, CE1 et CE2) : mardi 15/09 à 17h30
- Réunion de rentrée cycle 1 (PS, MS et GS) : mardi 22/09 à 17h30

Ces réunions se feront en présence d'un seul parent et sans les enfants par manque de place en classe. Pensez dès maintenant à votre organisation. Une garderie sera assurée jusqu'à 18h30.

La 1^{ère} réunion des parents correspondants aura lieu le mardi 29/09 à 18h30 au gymnase.

Afin de commencer la nouvelle année dans de bonnes conditions, nous vous rappelons quelques points de vigilance :

- **Respect des horaires**

7h45 : ouverture des portails des primaires (côté comptabilité) et maternelles pour la garderie.

- 8h20 : mise en rang et entrée en classe pour les élèves du CP au CM2
- 8h30 : début des cours
- 11h30 : fin des cours ; sortie des élèves par les portails face à face rue Sainte Marie
- 13h20 : ouverture du portail des maternelles pour le retour de tous externes
- 13h30 : reprise des cours
- 16h40 : sortie des maternelles
- 16h45 : sortie des primaires (même portail que le midi)
- 17h : fermeture des portails
- 17h – 18h : étude et garderie
- 18h – 18h30 (maximum) garderie et sortie par les portails respectifs

18h30 : (lundi, mardi et jeudi) fermeture de l'établissement

17h30 : (vendredi) fermeture de l'établissement

- **Tenue vestimentaire**

Votre enfant, en entrant au Cours Bautain La Salle portera un « uniforme » (blouse ou sweat shirt et polo). Celui-ci devra être porté dès l'entrée à l'école et être nettoyé régulièrement (pas de taches, boutons recousus...) marqué au nom de l'enfant.

Les filles ayant les cheveux longs devront les attacher.

Pour les garçons, pas de coupes fantaisies (footballeur...) : une coupe classique s'entretient plus facilement.

Le vernis à ongle n'est pas autorisé, ni le maquillage.

Les chaussures de sport sont interdites en dehors des cours d'éducation physique.

Les chaussures à talons ne sont pas autorisées.

- **Respect des valeurs du Cours Bautain La Salle**

L'esprit du Cours Bautain La Salle s'inscrit dans un partenariat basé sur la confiance : confiance que l'équipe met en vos enfants et vous-même et que vous mettez dans l'équipe. C'est un choix que nous avons fait et auquel vous adhérez en inscrivant votre enfant dans notre école. Nous travaillons tous pour le bien de votre enfant c'est pourquoi il est important pour nous que ce partenariat soit de qualité (échanges réguliers, entretiens entre enseignants et parents, suivi des décisions prises ensemble, suivi des recommandations faites par l'enseignante, suivi du travail et des sanctions données...).

L'équipe met tout en œuvre pour la réussite de tous et de chacun

Merci d'avoir fait le choix de notre établissement et dans l'attente de la rentrée, profitez de vos vacances avec vos enfants.

**Cordialement
Mme MISCOPEIN
Cheffe d'établissement**

CALENDRIER SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2026 - 2027
pour notre école

Rentrée des classes	Lundi 1er septembre (Voir les horaires ci-dessus)
Vacances de Toussaint	Du 16/10 au soir au 2/11 au matin
Vacances de Noël	Du 18/12 au soir au 4/01 au matin
Vacances de février	Du 06/02 au soir Au 22/02 au matin
Vacances de Pâques	Du 02/04 au soir au 19/05 au matin
Pont de l'Ascension	Du 05/05 au soir au 10/05 au matin
Vacances d'été	Vendredi 2/07 au soir.

- Lundi de Pâques : 29/03/27
- Lundi de Pentecôte : 17/05/27

Fête du Cours Bautain La Salle : à préciser

Règlement intérieur 2026 / 2027



Règlement intérieur 2026 – 2027

L'école du Cours Bautain La Salle recherche par tous les moyens à éviter les sanctions graves. Même si elle se veut **familiale**, elle ne peut néanmoins accepter les débordements qui nuisent au bon fonctionnement de l'établissement.

HORAIRES et CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Lundi – Mardi – Jeudi – vendredi

Horaires des cours : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h45

Horaires ouvertures et fermetures des portes de l'école			
Accueil des élèves	Sortie des externes (en fin de matinée)	Accueil des externes (en début d'après-midi)	Sortie des élèves
Accueil : 7h45 à 8h20 Entrée en classe : 8h20 à 8h30	11h30	13h20 à 13h30 Entrée de tous les externes par le petit portail, côté maternelle.	Sortie de classe : 16h45 à 17h00 Après la garderie / étude : 18h à 18h30 Vendredi : fin de garderie à 17h30

Horaires Étude / Garderie
Lundi, mardi et jeudi : 17h à 18h00 (Garderie des maternelles / Étude des élémentaires) 18h à 18h30 (Garderie des maternelles et élémentaires) Vendredi : 17h à 17h30 (Garderie des maternelles et élémentaires) 17h30 : fermeture de l'établissement

École maternelle (de la PS à la GS)

Accueil des élèves de maternelles de 7h45 à 8h20 : L'entrée s'effectue par le petit portail noir. Les enfants sont accueillis par une ASEM au portail et une ASEM en salle de garderie.

A partir de 8h20 : Tous les élèves de MS et GS sont accueillis dans leur classe respective. La classe débute à 8h30, merci d'être ponctuel.

En cas de retard, veuillez vous présenter à la Vie scolaire (Karine Busschaert), en sonnant au portail côté administratif (impasse Sainte-Marie).

Entre 13h20 et 13h30 : L'accueil des élèves externes se fait par le portail noir par une enseignante.

À 16h45 : Les enfants vont en garderie et prennent leur goûter à partir de 17h.

À partir de 17h30 : possibilité de récupérer votre enfant jusqu'à la fermeture de l'école à 18h30.

Il n'est pas possible de récupérer votre enfant en dehors des horaires indiqués sauf suivi médical.

École élémentaire (du CP au CM2)

Accueil des élèves d'élémentaire de 7h45 à 8h20 : L'entrée s'effectue par le portail de la **Cour d'honneur** (impasse Sainte-Marie) à partir de 7h45.

Aucun parent n'est autorisé à circuler dans l'école en dehors des entrées et sorties.

Il n'est pas possible de récupérer votre enfant en dehors des horaires indiqués sauf suivi médical.

A partir de 8h20 : Les enfants se mettent en rang et attendent l'enseignante pour entrer en classe.

En cas de retard, veuillez vous présenter à la Vie scolaire (Karine Busschaert), en sonnant au portail côté Cour d'honneur (impasse Sainte-Marie).

Au moment des **sorties**, les enfants ne quittent l'établissement que s'ils sont **accompagnés d'un adulte** autorisé à les reprendre ou s'ils sont autorisés à partir seuls pour les CM (mot écrit des parents).

PONCTUALITÉ

Par **respect** pour les personnes, le travail et la discipline, il est important que les élèves arrivent **à l'heure** à l'école. Les cours commencent à 8h30.

Tout élève externe n'ayant **pas été récupéré à 11h35** sera automatiquement mis à la cantine et devra y rester. Le **repas sera facturé**.

RETARD

En cas de retard, veuillez vous présenter au bureau de la Vie Scolaire primaire (Karine Busschaert), *au 1^{er} étage, porte de droite*, afin de récupérer un billet de retard autorisant votre enfant à rejoindre sa classe **jusqu'à 8h40 uniquement.**

→ Au-delà de 8h40, votre enfant ne pourra réintégrer l'établissement qu'au moment de la récréation de son cycle :

- 10h00 pour le cycle 1,
- 9h50 pour le cycle 2,
- 10h10 pour le cycle 3.

→ Un élève absent le matin ne pourra réintégrer sa classe qu'à partir de 13h20.

ABSENCES DES ÉLÈVES

Toute absence doit être notifiée uniquement à la Vie Scolaire (Karine Busschaert : 0682415956) le matin-même et justifiée par un écrit (mail ou billet d'absence dans le cahier de correspondance).

Pour les élèves d'élémentaire, nous demandons aux familles de se rapprocher de la Vie Scolaire afin de venir chercher les devoirs.

Les vacances ne doivent être ni anticipées ni prolongées. Vous aurez connaissance du calendrier scolaire dans un document annexe.

Les absences exceptionnelles seront signalées à l'avance par écrit au chef d'établissement et à l'enseignante. Le travail ne sera pas donné à l'avance par les enseignants. Les parents en assument la responsabilité.

Toute absence de trois demi-journées non justifiées sera signalée à l'Inspection Académique.

ATTITUDE et COMPORTEMENT

Une **attitude convenable et un vocabulaire correct** sont primordiaux à l'égard de tous les adultes de la communauté éducative mais également entre élèves.

Le vocabulaire, les **gestes grossiers et violents** ne sont pas tolérés et sont **sanctionnés**. En revanche, la politesse est encouragée au Cours Bautain La Salle.

Un climat de **confiance** et un **dialogue** réciproque sont indispensables pour une vie scolaire en bonne **harmonie**.

Le **respect du matériel** mis à disposition et des locaux est indispensable à la vie collective. Toute dégradation des locaux et du matériel scolaire (matériel pédagogique, livres...) fera l'objet d'une demande de remboursement auprès des parents.

SÉCURITÉ

Les élèves de **Petite Section** sont **accompagnés** le matin jusqu'en salle de garderie par un adulte responsable.

Les élèves de **MS et GS** rentrent **seuls** jusqu'en salle de garderie ou en classe.

Les élèves d'**élémentaire** rentrent **seuls** dans l'établissement par le portail de la Cour d'honneur (impasse Sainte-Marie)

Seules les personnes autorisées peuvent récupérer leur enfant.

En cas de changement, n'oubliez pas de le noter dans le cahier de correspondance, de le signaler à l'enseignante et à la Vie Scolaire (Karine Busschaert : 06 82 41 59 56).

EFFETS PERSONNELS

Une tenue correcte et une coiffure sans excentricité sont exigées

Les enfants devront porter des **chaussures** qu'ils peuvent attacher et enfiler seuls et correspondant à leur pointure (pas de baskets). La tenue de sport est réservée au cours d'EPS (tee-shirt uni).

La **tenue correcte** doit être adaptée au travail scolaire et à la météo.

Aucun couvre-chef n'est autorisé sauf en hiver (bonnet ou cagoule) et en été (casquette et chapeau).

Sont interdits :

- les chaussures clignotantes et les jeans troués
- Pour les garçons : les coupes tribales (motifs rasés dans les cheveux) ainsi que les boucles d'oreilles, débardeur, maillot de foot...
- Pour les filles : les boucles d'oreilles pendantes, les cheveux teints, le vernis à ongles, le maquillage, mini-short, haut à bretelles, chaussures compensées et à talons...

L'école se réserve le droit d'appeler les parents si la tenue n'est pas conforme au règlement.

En maternelle, l'apport de jouets en classe est interdit.

Le matériel commun est prêté par l'enseignante aux élèves pendant les temps de récréation.

En élémentaire, chacun est responsable de ses affaires. Les jouets métalliques ou dangereux sont interdits. L'argent et tout objet de valeur sont interdits. **En cas de perte ou de vol l'école décline toute responsabilité.** Le **portable et les montres connectées sont interdites** à l'école. En cas de besoin, l'enfant doit confier son téléphone à la Vie Scolaire.

Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant (blouses, manteau, chaussons, bonnet, gilet, fournitures scolaires, petits jouets en élémentaire...).

SANTÉ

Les cheveux seront ordonnés et vérifiés régulièrement par la famille pour palier aux éventuels parasites. Les **cheveux longs** seront **attachés**.

Signalez rapidement les maladies contagieuses (varicelle, pieds mains bouche, rougeole, oreillons, conjonctivites, symptômes COVID-19) ; certaines d'entre elles pouvant entraîner une éviction temporaire.

Un enfant malade ne peut être accueilli à l'école. Les enseignantes et les ASEM n'ont **pas le droit de donner de médicaments** aux élèves, même sur ordonnance. Les élèves ne doivent en aucun cas avoir de médicaments ni de gel hydroalcoolique en leur possession (même des pastilles pour la gorge ou des sticks pour les lèvres).

En cas de PAI, veuillez vous rapprocher de la Vie Scolaire (Karine Busschaert : **06 82 41 59 56**).

Toutes les friandises sont formellement interdites en classe et dans la cour.

SANCTIONS

Face à toute situation conflictuelle, un dialogue sera engagé entre les différents enfants concernés avec un adulte de l'école afin de trouver une solution ou une sanction réparatrice. Les **situations conflictuelles** entre enfants, vécues à l'intérieur de l'établissement seront **gérées à l'intérieur** de l'établissement par les enseignantes et le personnel éducatif. **Les parents des enfants concernés seront tenus au courant via le cahier de correspondance, un appel téléphonique ou rendez-vous.**

Les parents n'interviennent en aucun cas dans ces situations :

- les parents ne peuvent prendre à part un autre enfant pour le réprimander.
- les parents ne sont **pas autorisés à « régler leur compte »** dans l'enceinte de l'établissement ni même devant l'établissement : le **partenariat souhaité ne serait plus possible.**

Des agissements de la sorte peuvent conduire à une rupture de contrat pour la rentrée scolaire prochaine.

INTIMIDATION

Dans le cadre des règlements et lois visant à combattre le harcèlement scolaire et conformément à la loi du 2 mars 2022, l'établissement s'engage à lutter contre toutes les formes de harcèlement par un plan de prévention et un protocole de traitement « accompagner les situations d'intimidations et/ou de harcèlement ».

SPORT EN PRIMAIRE

Les élèves apportent leur tenue de sport et un KWAY dans un sac. Pour des raisons de sécurité, aucun bijou ne doit être porté le jour de la séance de sport.

En cas d'intempérie, prévoir une tenue de rechange.

PASTORALE

La première annonce explicite de la foi et la culture religieuse sont assurées par les enseignantes dans un souci de l'**ESPRIT CHRÉTIEN** qui anime l'école et qui constitue son « caractère propre ». Les temps forts de l'année liturgique se vivent à travers les diverses **célébrations**.

Tous les enfants sont concernés par ces temps de partage.

Engagements 2026 / 2027

M. et Mme _____

responsables de l'enfant _____ en classe de _____

nous engageons à :

- respecter les horaires de l'établissement (entrées et sorties),

Signatures :

- informer l'école de tout changement de coordonnées,

Signatures :

- respecter le Règlement Intérieur 2026 / 2027,

Signatures :

- respecter le Calendrier Annuel (pas de congés sur temps scolaire),

Signatures :

- prendre connaissance du Protocole « Intimidation »,

Signatures :

- être en accord avec les sanctions applicables en cas de manquement dans le travail ou d'un comportement inadapté.

Signatures :

Protocole d'action de l'établissement en cas de suspicion d'intimidation et/ou harcèlement

Identifier, Prévenir et Intervenir

⇒ On parle de harcèlement :

Quand :

Une **violence verbale, physique ou psychologique** est répétée

Par :

Un ou plusieurs élèves

À l'encontre :

D'une **même victime**, laquelle se trouve dans une position de **vulnérabilité** qui l'empêche de pouvoir se défendre.

⇒ Le harcèlement scolaire peut prendre **quatre formes différentes** :

1. Le **harcèlement verbal**, qui consiste en l'utilisation d'insultes, de moqueries et de railleries pour humilier et blesser la victime.
2. Le **harcèlement non verbal**, qui implique des gestes tels que des grimaces méprisantes, des regards « méchants » ou des gestes obscènes. Bien que les paroles ne soient pas utilisées, ces formes d'agression peuvent être tout aussi nuisibles sur le plan émotionnel et social.
3. Le **harcèlement psychologique**, basé sur des tactiques de manipulation et de cruauté mentale. Cela peut inclure la propagation de rumeurs, la diffamation de la réputation de la victime ou la création d'un processus d'isolement en excluant délibérément la personne harcelée de la vie sociale. Cette manipulation est parfois inconsciente.
4. Le **harcèlement physique**, caractérisé par des actes de violence physique tels que des coups, des bousculades, des poussées ou des menaces physiques. Ces agressions peuvent causer des blessures physiques, mais également psychologiques par la peur constante qu'elle crée chez la victime.

NB : Ce sont principalement **la répétition et la persistance des indices** qui vont attirer l'attention des professionnels. Les **signaux faibles** indiquent qu'une attention particulière doit être portée à l'enfant et que cet enfant vit **possiblement** une situation d'intimidation, de harcèlement.

Exemples de signaux faibles :

- Un changement de comportement
- Une fuite du regard,
- Une hypervigilance,
- Une anxiété importante,
- Une dévalorisation

Exemples de signes de difficulté :

- Une fuite dans les jeux vidéo,
- Des signes d'anxiété : se ronge les ongles, mange les manches de ses vêtements ou ses cheveux,
- Des oublis fréquents : cartable, cahiers, ...
- Un élève qui ne veut plus sortir en récréation,
- Une chute des notes,
- Des difficultés de sommeil,
- Une perte d'appétit,
- Des troubles à type de somatisation,
- Des difficultés soudaines à se lever le matin,
- Des émotions exacerbées : tristesse, colère, ...

PLAN DE PREVENTION DANS L'ETABLISSEMENT ET DISPOSITIFS HABITUELS

- Journée de sensibilisation comprenant une information sur les modalités d'actions en cas d'intimidation et le bien-être à l'école.
- Prévention toutes les classes pour aborder le harcèlement et le bien vivre ensemble.
- Création d'affiches

⇒ MODALITÉS D'INTERVENTION en cas d'intimidation, en place au sein de l'établissement :

- 1) Dès qu'un référent de la vie scolaire a connaissance de faits (par un élève ou par tout adulte, parent ou professeur :

Il met des actions en place :

- 2) ACCUEIL des PROTAGONISTES : L'élève cible, l'élève intimidateur et les témoins :

OBJECTIF : Recueillir la parole pour comprendre et agir au mieux.
Questionnement : QUI ? QUOI ? QUAND ? OÙ ?

Des entretiens individuels sont proposés. Un soutien et une attention particulière sont accordés à l'élève en difficulté.

A) Accueil de l'élève cible :

L'élève doit ressentir qu'il est face à un adulte structurant et rassurant.

SOUTIEN : Écoute active des faits

EXPLICATION de la suite de la révélation des faits

B) Accueil des témoins :

METTRE L'ACCENT SUR LA DIMENSION EDUCATIVE ET RASSURER

- Les recevoir séparément si plusieurs témoins
- Evaluer leurs capacités de réactions ou d'absence de réactions
- Demander de s'exprimer sur le degré d'insécurité ressentie par les violences auxquelles ils ont assisté.

C) Accueil de l'élève auteur des faits:

INFORMATION - RESPONSABILISATION – SANCTION selon la gravité

- Les recevoir séparément si plusieurs auteurs
- L'informer qu'un de ses pairs s'est plaint de violences répétées, sans donner de précisions
- L'inciter à donner sa version des faits
- Lui rappeler les règles du vivre ensemble et les valeurs de l'école
- Lui demander de cesser le harcèlement
- Lui rappeler les conséquences du harcèlement
- Vérifier sa compréhension quant à la gravité de son comportement et le responsabiliser
- Lui signaler que ses parents (responsables légaux) seront informés
- L'informer selon la gravité, des suites possibles, en termes de sanction éducative.

D) RENCONTRE AVEC LES PARENTS

- Les parents de l'élève cible sont entendus, soutenus et assurés de la protection de leur enfant. Ils sont associés au traitement de la situation et informés de leurs droits. Il leur est rappelé qu'ils ne

peuvent régler le problème eux-mêmes. Voir fiche conseil aux parents de victimes. (Annexes). **Un conseil d'accompagnement par un psychologue est proposé et géré dans son emploi du temps si besoin.**

- Les parents de ou des élèves auteurs sont reçus et informés de la situation avec rappel des conséquences des actes commis, le type de mesure concernant leur enfant en termes de mesures éducatives (ex: réprimandes, sanctions) mais aussi d'accompagnement. Leur rappeler que leur concours est utile pour la résolution de la situation. Voir fiche conseil aux parents d'enfants auteurs. **Un conseil de remédiation est imposé systématiquement.**
- Les parents du ou des témoins : Les rassurer et insister sur le rôle protecteur de l'école. Voir fiche conseil aux parents d'élèves témoins.

3) MESURES DE PROTECTION

Réunir une équipe ressource :

Chef d'établissement, psychologue scolaire, enseignant, représentant de parent de l'APEL.

Analyser la situation

Elaborer des réponses possibles : Intervention / Ecoute via psychologue scolaire ou médecin scolaire / Soutien / Orientation vers l'équipe mobile de sécurité – /

-
- Besoin de soins : Vers les personnels de santé
- Besoin d'un soutien psychologique : Psychologue scolaire, CMP, psychologue libéral ...
- Besoin de conseils juridiques

4) SUIVI POST EVENEMENT

1. Proposition de lieu d'écoute au sein de l'école ou à l'extérieur
2. Suivi des mesures prises
3. Points réguliers avec l'élève cible et ses parents
4. Bilan de la gestion de la situation avec l'équipe éducative et l'équipe de direction.

Annexes :

Fiche conseil aux parents de victimes :
<http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/mon-enfant-est-victime/>

Fiche conseil aux parents d'enfants auteurs :
<http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/mon-enfant-est-auteur/>

Fiche conseil aux parents d'élèves témoins :
<http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/mon-enfant-est-temoin/>